

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 1060

présenté par

M. Le Gayic, M. Brotherson, M. Chailloux, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le quatrième alinéa de la dernière colonne de la troisième ligne du tableau de l'alinéa 82 par les mots :

« (ex : dock flottant de la Marine nationale situé à Papeete) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement présenté vise à préciser que des fonds sont prévus pour rénover le dock flottant de la Marine nationale situé à Papeete. La question du renouvellement du dock flottant de la Marine nationale – l'arrêt du dock actuel, qui date de 1975, étant fixé à 2030 - s'inscrit dans le développement de la construction et de la maintenance navales (croissance à deux chiffres pour ce secteur) et dans la revendication d'une place prépondérante pour l'économie maritime dans le Pacifique sud. Le calendrier des opérateurs privés est actuellement subordonné à celui de la Marine Nationale, propriétaire du dock flottant, ce qui entraîne des reports et retards réguliers sur les opérations à mener pour le transport interinsulaire local.